

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Charles Selleger*

*Date de dépôt : 11 mars 2008*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Dangerosité des pistes cyclables**

La sécurité des cyclistes et des piétons est gravement mise en danger sur certaines des pistes ou bandes cyclables qui se sont multipliées depuis quelques années dans notre canton. J'en veux pour exemple celles qui traversent le village de Bellevue et celle qui chemine sur le trottoir du quai Wilson.

A Bellevue, que ce soit dans la direction de Versoix ou dans la direction de Genève, les pistes cyclables sont disposées entre la zone de parcage des automobiles et le trottoir. Le cycliste qui emprunte ces pistes est soumis à l'ouverture intempestive des portières des automobiles, ainsi qu'à la déambulation des piétons. Le passager d'une automobile n'a pas conscience du danger d'ouvrir sa portière, puisqu'il a l'impression de l'ouvrir du côté du trottoir. Le piéton est confiné à une bande de trottoir étroite et peut déborder sur la piste cyclable à tout moment sans en prendre conscience. Il est d'ailleurs remarquable que des bandes de peinture soient venues, au fil des années, rendre les pistes cyclables encore plus étroites.

Au quai Wilson, la piste cyclable est une simple bande délimitée par deux traits de peinture jaune, sur le trottoir lui-même, sans aucune différence de niveau entre la partie réservée aux cyclistes et le reste du trottoir. Les piétons circulent sans aucun respect de cette bande cyclable et les enfants sont particulièrement en danger d'être heurtés par un cycliste, ce d'autant plus que ce trottoir est souvent utilisé comme zone de promenade en tricycle, en trottinette ou patins à roulettes.

Ces deux exemples sont illustratifs du danger que présentent de nombreuses pistes cyclables pour des cyclistes qui roulent souvent à des vitesses proches de 30 km/h. Cela explique que de nombreux cyclistes renoncent à les emprunter et préfèrent rouler sur la partie de la voirie réservée aux véhicules à moteur, au risque de se voir amender pour non respect de la LCR

***Question :***

***Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes sur les pistes et bandes cyclables ?***